**ARRETE DE MISE EN CONGE**

**POUR ETAT PATHOLOGIQUE PRENATAL OU POSTNATAL
DE Mme ……………………
GRADE ……………………
A TEMPS COMPLET ou A TEMPS NON COMPLET à raison de …….. heures hebdomadaires**

Le Maire / Le Président de ……………………,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la Sécurité Sociale,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le certificat médical fixant la date présumée de l’accouchement au ……………………
OU
- Vu l’arrêté en date du …………………… à compter du …………………… plaçant Mme à compter du …………………… en congé maternité pour une durée de …………………… à compter du ……………………
- Vu le certificat médical attestant que l’état de santé de Mme …………………… nécessite un congé pour grossesse pathologique d’une durée de …………………… (dans la limite de 2 semaines), à compter du ……………………
OU
- Vu le certificat médical attestant que l’état de santé de Mme …………………… nécessite un congé pour couches pathologiques d’une durée de …………………… (dans la limite de 4 semaines) à compter de la fin du congé de maternité.

 **ARRETE**
**ARTICLE 1 :**
 A compter du …………………., Mme …………………… est placée en congé pour état pathologique prénatal pour une durée de ……………………
 OU
 A compter du ……………………, Mme …………………… est placée en congé pour un état pathologique postnatal pour une durée de ……………………

**ARTICLE 2 :**
 Pendant cette période, Mme …………………… percevra l’intégralité de sa rémunération (la rémunération de l’agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé pathologique, ledit congé étant assimilé à du congé de maternité).

**ARTICLE 3 :**
Le présent arrêté sera :
- notifié à l’intéressé(e)
- transmis au comptable de la collectivité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à ………………………… le…………………………
 Le Maire (ou le Président)